

<https://www.economiedistributive.fr/Concurrence-et-actualite>



Concurrence et actualité

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2017 - N° 1190 - octobre 2017 -

Date de mise en ligne : mercredi 10 janvier 2018

Date de parution : octobre 2017

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Les économistes "classiques", "néo libéraux", ont beau continuer d'affirmer que si l'économie doit reposer sur la concurrence c'est parce qu'elle est source inégalable de tous les bienfaits imaginables, l'observation de la réalité prouve au contraire qu'elle engendre des conduites irresponsables, absolument odieuses, et lourdes de conséquences pour l'avenir de l'humanité. Sur un exemple d'actualité, François Chatel en souligne quelques aspects :

Sommaire

- [Une lutte acharnée](#)
- [C'est c..., c'est c..., c'est rance](#)
- [Tricheries et défense des intérêts](#)
- [Pantouflage et le "revolving \(...\)](#)
- [Évidence, et pourtant !](#)

Exemple des méfaits de la concurrence encouragée par le libéralisme économique, l'utilisation du glyphosate en agriculture intensive. La controverse actuelle à ce sujet est édifiante.

Les herbicides qui contiennent du glyphosate, comme le roundup de Monsanto, sont les plus vendus sur la planète et les plus utilisés en Europe. Ils sont employés dans l'agriculture, la sylviculture, les parcs et espaces publics, sur les voies ferrées ainsi que dans les jardins. Le glyphosate joue aussi un rôle crucial dans la production et le développement des plantes modifiées génétiquement afin de tolérer cet herbicide. Utilisé depuis plus de quarante ans, le glyphosate entre dans la composition de pas moins de 750 produits commercialisés par une centaine de sociétés dans plus de 130 pays. Entre 1974, date de sa mise sur le marché, et 2014, son usage au niveau mondial est passé de 3.200 tonnes par an à 825.000 tonnes [1] dont 8.000 en France. Cette augmentation spectaculaire est due à l'adoption massive des semences génétiquement modifiées. Ce produit se retrouve dans 60% des cours d'eau en France.

Une lutte acharnée

Les dénonciations de la toxicité de ce produit s'amplifient.

Il y a cinq ans, les études de Gilles-Éric Séralini, Professeur de biologie moléculaire à l'Université de Caen, parues le 19/09/2012 dans la revue Food and Chemical Toxicology, montraient que le Roundup est aussi un perturbateur endocrinien et, en plus, que tous les herbicides à base de glyphosate sont plus toxiques que le glyphosate seul, en raison de la toxicité d'adjuvants tel le POEA [2].

« En réalité on n'emploie jamais le glyphosate seul sans les adjuvants qui sont en fait des détergents qui vont augmenter la pénétration de la substance active dans les cellules. Ce qui fait l'efficacité des désherbants à base de glyphosate c'est ce qu'on y ajoute, mais c'est aussi ce qui fait la dangerosité du glyphosate. Donc étudier, évaluer le danger du glyphosate seul, ça n'a aucun sens puisqu'il n'est jamais employé seul, mais toujours en présence de ces détergents qui augmentent l'efficacité, mais aussi le risque du mélange », précise François Veillerette de Générations futures.

Ces études de Gilles-Eric Séralini ont provoqué une telle onde de choc que, depuis, Monsanto n'a eu de cesse de faire désavouer la publication par tous les moyens. Si bien qu'en novembre 2013, survient un événement inédit dans l'histoire de l'édition scientifique : l'étude est rétractée par la revue, c'est-à-dire désavouée a posteriori, sans aucune des raisons habituellement avancées pour justifier une telle mesure [1].

Mais le 20/03/2015, le glyphosate a été classé « cancérigène probable pour l'humain » (groupe 2A) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le jury de ce CIRC est un groupe de dix-sept experts chevronnés, de onze nationalités différentes, rassemblés par cette agence officielle des Nations Unies pour dresser l'inventaire des substances cancérigènes. Ses avis font autorité depuis près d'un demi-siècle.

Ses conclusions sur le glyphosate ont été confirmées par le rapport final, la "monographie 112", publié le 11/08/2016, s'appuyant sur celles des études réalisées par l'équipe du Pr. Robert Belle, du CNRS de Roscoff, qui a mis en évidence le caractère potentiellement cancérigène de l'herbicide.

La réaction de Monsanto ne s'est pas fait attendre. Une missive, au parfum de déclaration de guerre, a été adressée à Genève, à l'OMS, la maison mère du CIRC. « Nous croyons comprendre que les participants du CIRC ont délibérément choisi d'ignorer des dizaines d'études et d'évaluations réglementaires publiquement disponibles qui soutiennent la conclusion que le glyphosate ne présente pas de risque pour la santé humaine », y accusait Philip Miller, le vice-président de Monsanto chargé des affaires réglementaires [1].

La réaction du gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, apparaît conforme aux dénonciations. Position confirmée par son porte-parole Christophe Castaner qui a affirmé le lundi 25/09/2017 sur BFMTV que l'utilisation agricole de l'herbicide controversé serait interdite en France d'ici 2022.

Déjà, son usage par les collectivités est interdit depuis le 01/01/2017 et sa proscription pour les particuliers sera effective en 2019.

Cependant, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) et l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA) infirment ces résultats au regard, disent-elles, de « nouvelles études ». Et le 04/02/2016, c'est à l'homologue français de cette dernière, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail de rendre les mêmes conclusions : « Le niveau de preuve de cancérogénicité chez l'ani-mal peut être considéré comme limité. »

Or un toxicologue de renom, Christopher Portier, ancien directeur de diverses institutions fédérales américaines de recherche, jette un pavé dans la mare en écrivant le 28/05/2017 à Jean-Claude Juncker, le Président de la Commission Européenne, pour lui annoncer que l'expertise des agences européennes, menée essentiellement sur la base des éléments transmis par Monsanto, est « scientifiquement erronée ». Ces dernières, assure-t-il, seraient passées à côté de huit cas d'augmentation d'incidence de certaines tumeurs, associés au glyphosate [1].

De plus, d'après Michèle Rivasi, députée européenne EELV, « la firme américaine (Monsanto) a payé des experts pour fournir des études truquées démontrant que le glyphosate n'est pas dangereux... Sur 13 experts, 9 ont des liens avec l'industrie. Je réclame la démission du directeur de l'agence européenne de la sécurité alimentaire qui dans son rapport a donné un avis favorable. » [2] Avec trois autres eurodéputés écologistes, elle a saisi depuis le 1er juin de cette année la Cour de justice de l'UE en raison de la non divulgation par l'EFSA des études sur lesquelles elle s'est fondée pour conclure que le glyphosate n'était probablement pas nocif pour l'homme.

Or c'est sur cette base d'études, entre autres, que la Commission Européenne a relancé, le 16 mai, une procédure

en vue d'autoriser, à nouveau, l'herbicide et pour dix ans [1]. Mme Rivasi dénonce : « l'agence européenne ne nous a fourni qu'un accès partiel à ces études, omettant des information-clés, comme la méthodologie ou les conditions d'expérimentation. Or, sans cela, il est impossible pour des experts indépendants de vérifier la validité des conclusions, comme l'a souligné M. Portier. » [1]

Il est à noter que le CIRC à utilisé des études appartenant au domaine public, alors que l'EFSA se fonde, elle, essentiellement sur des études confidentielles fournies par des industriels et accessibles seulement à ses agents.

Le débat est tendu. Les décisions qui doivent être prises sont d'une importance cruciale puisqu'elles concernent la santé de l'humanité et celle de l'environnement. Le principe de précaution, ou de prévention, se trouve gravement engagé. Or, quelle autorité, ou mieux quel moyen de concertation démocratique décisionnelle pourrait être mis en place afin de décider (ou non) du lancement d'études indépendantes et statuer sur les directives globales qui s'imposent ?

Il faut savoir qu'au sujet des réglementations sur les intrants agricoles le droit européen prime en cas de « distorsion de concurrence » entre pays de l'UE. Le mot clé est lâché : concurrence.

C'est c..., c'est c..., c'est rance

Tout d'abord, la concurrence explique la réaction du principal syndicat agricole français, la FNSEA. Ses membres, lors d'une manifestation le 22/09/2017 à Paris, se sont opposés à une position de la France contre l'utilisation du pesticide qui soit différente de celle de la commission européenne. « Si les agriculteurs des pays voisins peuvent utiliser le produit, et donc bénéficier de coûts de production plus bas et plus avantageux, nous ne serons plus compétitifs » [3], annonce Christiane Lambert présidente de la FNSEA. Eric Thirouin, son Secrétaire général adjoint, appuie une étude Ipsos, dévoilée le 6 septembre dernier et réalisée auprès de 904 agriculteurs pour le compte de la "plateforme glyphosate" (groupement d'industriels qui vendent cet herbicide) qui pointe du doigt les conséquences d'un retrait de la molécule du marché français : le surcoût des moyens de substitution, ajouté à une baisse des rendements, aurait un impact de 1,06 milliard d'euros pour la filière céréalière et 0,9 milliard d'euros pour la filière viticole.

On ne saurait en vouloir à cette catégorie d'agriculteurs français de s'inquiéter légitimement de leur gagne-pain !

Mais il en ressort que la santé de l'humanité et celle de l'environnement, notamment l'état des cours d'eau, ne se voient pas attribuer les coefficients d'importance qui devraient leur revenir ! Elles sont rangées au grenier des préoccupations qui ne font pas le poids face aux besoins de la compétition, des rendements, des profits, de la suprématie commerciale, de la conquête de marchés, etc.

Tricheries et défense des intérêts

Autre conséquence des méfaits de la concurrence : les tricheries et la défense des intérêts. Les consommateurs ne sont pas suffisamment informés sur la composition des intrants chimiques vendus, parce que l'étiquetage ne liste pas l'ensemble des produits contenus.

En réalité, la principale communication aux consommateurs probables se traduit par de la publicité tapageuse et

perfide. Voici un fait parmi tant d'autres : en 2007, l'association Eaux et Rivières de Bretagne (ERB) a fait condamner Monsanto Agriculture France pour publicité mensongère pour avoir qualifié le roundup, sur ses emballages, de « biodégradable » censé « respecter l'environnement » et « laisser le sol propre ».

Après enquête, le journal Le Monde vient de montrer comment Monsanto, cette puissante firme américaine, en réaction contre le CIRC, a fait paraître des articles coécrits par ses employés et signés par des scientifiques afin de contrer les informations dénonçant la toxicité du glyphosate. Cette pratique, considérée comme une forme grave de fraude scientifique, consiste pour une entreprise à agir en "auteur fantôme" : alors que ses propres employés rédigent textes et études, ce sont des scientifiques sans lien de subordination avec elle qui les endossent en les signant, apportant ainsi à la publication le prestige de leur réputation.

C'est le cas du biologiste américain Henry Miller. Devenu polémiste à temps plein, il est associé à la Hoover Institution, célèbre think tank sis à la prestigieuse Université Stanford, et il signe, plusieurs fois par mois, dans le Wall Street Journal ou le New York Times, des tribunes qui font, contre l'agriculture biologique, l'apologie des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des pesticides [1].

Le vent a tourné quand le magazine économique Forbes, en août de cette année, a mis fin à sa coopération en lui reprochant sa violation des termes du contrat, lequel stipule que tout contributeur doit divulguer tout conflit d'intérêts et ne publier que des écrits originaux. Or certains écrits de Henry Miller étaient en réalité concoctés par une équipe qui s'y consacrait au sein de Monsanto... qui assume et réplique sans scrupule : « des scientifiques de Monsanto ont simplement fourni la version de travail initiale, qu'Henry Miller a éditée et postée. Les points de vue et les opinions exprimées dans cette tribune sont les siens. »

Jusqu'à quelles mesquineries infâmes peut mener la pression infligée par la concurrence ?!!

Autre stratégie tordue du groupe industriel [2] : l'infiltration des administrations et l'utilisation pernicieuse de regroupements de lobbyings qui défendent les intérêts des firmes de la chimie. C'est ainsi que l'Agri-Food Chain Coalition (AFCC), qui réunit les industries des pesticides, des fertilisants, des biotechnologies, de l'alimentation humaine et animale, incite l'Union européenne à minimiser les régulations et à accélérer l'autorisation des OGM et des pesticides.

Autre exemple : la directrice générale du lobby de l'industrie agroalimentaire européen, FoodDrink-Europe, Mella Frewen, vient de chez Monsanto.

En Europe, la fédération des syndicats d'agriculteurs industriels COPA-COGECA, dont est membre la FNSEA française, s'allie régulièrement au lobby ECPA des pesticides lorsqu'il s'agit de défendre les OGM et les pesticides.

Pantouflage et le "revolving door"

Instituant un système de récompenses pour des services rendus, le "pantouflage" et les "portes-tambours" (revolving doors en anglais) constituent une stratégie classique de lobbying : une entreprise, ou une firme de lobbying, recrute un ancien fonctionnaire ou un représentant politique de haut rang, qui connaît bien les rouages, pour lui confier la mission de faire du lobbying auprès de ses anciens collègues. Les portes-tournantes fonctionnent aussi en sens inverse quand une personne issue de l'industrie obtient un poste clé au sein d'une autorité publique.

C'est comme cela que l'Union Européenne est « contaminée ». Elle est infiltrée par ce genre de personnages, qui

appartiennent à des associations ou à des groupes de lobbying dont les noms sont peu connus du grand public : par exemple l'International Life Sciences Institute, pour influencer la réglementation scientifique, ou bien la Glyphosate Task Force. Ce dernier, qui regroupe les grands groupes de l'agro-industrie mondiale, dont Monsanto, Barclay Chemical, Cheminova A/S, Dow Chemical, ou encore le suisse Syngenta, a été créé pour peser dans les débats européens contre l'interdiction du roundup. Ses bureaux sont ceux de la firme de relations publiques Hume Brophy, située dans le quartier européen de Bruxelles. Le lobbyiste de Monsanto, Richard Garnett, en est le porte-parole.

L'industrie chimique* dispose ainsi de plus de 200 lobbyistes à Bruxelles.

Selon Christopher Wild, le directeur du CIRC, « nous avons déjà été attaqués par le passé, nous avons déjà subi des campagnes de dénigrement, mais nous sommes cette fois la cible d'une campagne orchestrée, d'une ampleur et d'une durée inédites » [1].

Selon une analyse¹ de l'association Corporate Europe Observatory (CEO), spécialiste des stratégies d'influence qui s'exercent dans les institutions européennes, près de la moitié des scientifiques siégeant à l'EFSA (l'agence qui estime « improbable » que le glyphosate présente un danger cancérigène pour l'homme) sont en conflit d'intérêts, ont, ou ont eu, des liens avec les sociétés de biotechnologies, des pesticides ou de l'agroalimentaire. Pour déterminer les risques sanitaires des produits suspects, ils s'appuient sur des études d'évaluation réalisées par l'industrie elle-même. Et pour les pesticides, ces études restent inabornables en raison du « secret des affaires » et de la protection des brevets.

Aux États-Unis, même topo, qu'il s'agisse du camp républicain ou démocrate [3], on constate que les hommes de Monsanto y sont présents. Exemple : après avoir été élu, le Président Obama a octroyé des postes-clés au sein du gouvernement à des individus de chez Monsanto, notamment en comblant des postes dans les organismes fédéraux qui exercent une énorme influence dans les domaines alimentaires, l'United States Department of Agriculture (USDA) et la Food and Drug Administration (FDA).

L'USDA correspond au département de l'administration fédérale américaine chargé de la politique en matière d'agriculture et d'alimentation. Son directeur n'est autre que Roger Beachy, ancien directeur du Centre de Monsanto Danforth.

La FDA est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments et son commissaire adjoint Michael Taylor est l'ancien vice-président des politiques publiques de Monsanto. Taylor a contribué à obtenir l'approbation pour une mise sur le marché d'une hormone de croissance bovine génétiquement modifiée de chez Monsanto [4]. Cette agence, comme son homologue européenne, ne réalise pas d'études toxicologiques, elle examine les données fournies par les demandeurs de commercialisation de produits nouveaux.

Tous ces cas montrent cette tradition de liens étroits entre agrobusiness et administration. L'infiltration va même plus loin car Monsanto participe aussi aux financements des campagnes électorales. Exemple parmi tant d'autres, le sénateur Blunt, républicain du Missouri, a reçu de la part de l'entreprise Monsanto plus de 64.000 dollars US pour ses campagnes électorales entre 2009 et 2012. En tout, depuis le début de sa carrière en 1989, ce sénateur a reçu 83.250 dollars US de Monsanto, mais aussi de la part de groupes de lobby proches des industries de biotech. En tout, depuis 1989 près de 1,5 million de dollars US de la part d'entreprises liées à l'agrobusiness et 1,6 million de dollars US de la part d'agences de lobby ou de conseillers juridiques. Il a usé de son influence pour faire voter la "loi de protection de Monsanto" qui est le nom donné à cette pièce législative qui fut insérée dans la loi budgétaire du Senate Continuing Resolution. Utilisant la dénomination trompeuse de "Farmer Assurance Provision", la section 735 de cette loi donne, en fait, à Monsanto une immunité contre les Cours fédérales de justice concernant toute révision de quelque culture génétiquement modifiée suspectée d'être dangereuse. En conséquence, les Cours de justice ne pourront plus arrêter Monsanto de continuer à planter des OGM qui sont pensés être, même par le gouvernement,

dangereux pour la santé ou l'environnement. À titre indicatif, Monsanto, au cours de la dernière élection, a financé 55 députés et 24 sénateurs (principalement républicains, mais pas uniquement), pour un montant total de 316.000 \$US [5].

Et nous savons très bien que ce qui parvient à sortir au grand jour ne représente que la petite partie émergée de l'iceberg.

Cela fait froid dans le dos !!

Évidence, et pourtant !

Le système économique n'est pas adapté aux conditions nouvelles imposées par les avancées scientifiques et les besoins de l'environnement. Aujourd'hui, le recours à la concurrence et à la compétition pour les parts de marché montre leurs méfaits, leur inadaptation aux conditions qui sont nécessaires au bien-être physique et psychique de l'humanité et à la santé de l'environnement dont nous dépendons.

Nous constatons combien l'idéologie qui prétend que la libre poursuite des intérêts particuliers bénéficie à l'ensemble des peuples est erronée, et dangereuse parce qu'elle met en péril la vie sur la planète.

Dans le décor imposé par le libéralisme économique, l'ensemble des transactions commerciales et tout ce qui concerne notre consommation (les offres et même nos demandes), est contaminé par les tricheries, les propagandes mensongères, la corruption, etc.... rien de bien reluisant !

[1] Le Monde des 2 et 3 juin 2017, 4 et 5 octobre 2017.

[2] <https://www.combatmonsanto.org/spip.php?ru-brique15>

[3] Le Dauphiné libéré, du 26 septembre 2017, page 28.

[4] <http://tpe-monsanto.blogspot.fr/2013/02/ii-les-liens-entre-monsanto-et-le.html>

[5] https://corporateeurope.org/sites/default/files/-attachments/monsanto_lobbying_fr.pdf